

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale

Décision n° 15065 du 8 mars 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »

NOR : INTJ1301829S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6192 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300455S),

Décide :

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2013 :

Faivre, Jean-Pierre

Nigend : 143 470

Numéro de livret de solde : 5 272 512

Fait le 8 mars 2013.

*Le colonel,
directeur de l'établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale,
F. RONDOT*